Coraline Pradeau, Politiques linguistiques d'immigration et didactique du français. Regards croisés sur la France, la Belgique, la Suisse et le Québec

Lou Bouhamidi

▶ **To cite this version:**

Lou Bouhamidi. Coraline Pradeau, Politiques linguistiques d'immigration et didactique du français. Regards croisés sur la France, la Belgique, la Suisse et le Québec. Glottopol : Revue de sociolinguistique en ligne, 2022, 36, 10.4000/glottopol.1936 . hal-03608552

HAL Id: hal-03608552
https://hal.science/hal-03608552

Submitted on 14 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Glottopol
Revue de sociolinguistique en ligne

36 | 2022
Glottopolitiques engagées et solidaires : contextes, idéologies, histoire

Coraline Pradeau, *Politiques linguistiques d'immigration et didactique du français. Regards croisés sur la France, la Belgique, la Suisse et le Québec*

2021, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, 311 pages

Lou Bouhamidi

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/glottopol/1936
DOI : 10.4000/glottopol.1936
ISSN : 1769-7425

Éditeur
Presses universitaires de Rouen et du Havre

Référence électronique
Lou Bouhamidi, « Coraline Pradeau, *Politiques linguistiques d'immigration et didactique du français. Regards croisés sur la France, la Belgique, la Suisse et le Québec* », *Glottopol* [En ligne], 36 | 2022, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 11 mars 2022. URL : http://journals.openedition.org/glottopol/1936 ; DOI : https://doi.org/10.4000/glottopol.1936

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n°36 – janvier 2022

Glottopolitiques engagées et solidaires : contextes, idéologies, histoire

SOMMAIRE

Émilie Lebreton, Fabienne Leconte, Coraline Pradeau : *Introduction.*

Salih Akin : *Glottopolitique et autogestion langagière en situation de minoration linguistique : le cas des locuteurs du berbère et du kurde.*

Marija Apostolović : *L'enseignement/apprentissage du romani en Serbie : entre micro-actes glottopolitiques et reconfiguration des politiques officielles à l'école.*

Papa Alioune Ndao et Moussa Diène : *Écriture en wolof, pratiques glottopolitiques et stratégies de normalisation langagière.*

Mokhtar Boughanem et Hassiba Benaldi : *Les stratégies glottopolitiques de quelques auteurs algériens d'expression française : quels positionnements face aux langues ?*

Michel Ntedondjeu : *Traduction, communication et diversité linguistique dans trois communautés de pratiques religieuses au Cameroun.*

Philippe Blanchet, Christian Bergeron et Mylène Lebon-Eyquem : *Étude exploratoire d'expériences de glottophobie en Provence réalisée auprès d'étudiants et d'étudiantes de l'université d'Aix-Marseille.*

Moisés Abad Gervacio : *Une action glottopolitique peut-elle en cacher une autre ? Le choix professionnel des enseignants mexicains de FLE.*

Hélène Yèche : *De Budyšin (Allemagne, RDA, RFA) à Serbin (USA). Vers une glottopolitique « engagée » de l'espace sorabe ?*

Anne-Christel Zeiter : *Transmettre le français à des requérants d'asile ou le patois à des enfants d'Évolène : l'engagement en glottopolitique, entre redistribution et reconnaissance.*

Lou Bouhamidi : *L'assistance au récit d'asile ou l'engagement par la conformité. Un exemple de médiation glottopolitique.*

Maxime Maréchal : *Engagements institutionnels. Enjeux glottopolitiques de l'interprétation dans les instances décisionnaires de l'asile en France.*

Marie Veniard : *« Ne pas parler à la place des premiers concernés » : questionnements méthodologiques autour de la variation dialogique d'un impératif langagier dans le milieu des militants pour les droits des étrangers en France.*

Coraline Pradeau : *Actions glottopolitiques pour les oubliés des politiques linguistiques et éducatives : accueil et formation des personnes exilées et sans-papiers*

Fabienne Leconte : *Entre inspirations et contraintes administratives : des glottopolitiques à destination des mineurs isolés.*

Valeria Villa-Perez et Sandra Tomc : *La glottopolitique en (inter)action. Sur les microactes conversationnels des agents d'une communauté d'apprentissage.*

Compte-rendus de lecture

Par Lou Bouhamidi : Pradeau Coraline, 2021, *Politiques linguistiques d'immigration et didactique du français. Regards croisés sur la France, la Belgique, la Suisse et le Québec*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, 311 pages, ISBN : 978-2-37906-061-8.

Par Coraline Pradeau : Carmen Alén Garabato & Henri Boyer, 2020, *Le marché et la langue occitane au vingt-et-unième siècle : microactes glottopolitiques et substitution*, Limoges, Lambert-Lucas, 140 p.

Par Christine Perego : Villa-Perez Valeria (dir.), 2021, *Minorations en chansons : approches sociolinguistiques*, Louvain-la-Neuve, EME éditions, 222 p.

Par Valeria Villa-Perez : Ploog Katja, Calinon Anne-Sophie et Thamin Nathalie, (dirs), 2020, *Mobilité et Histoire et émergence d'un concept en sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces discursifs », 352 p.

COMPTE-RENDU

Pradeau Coraline, 2021, *Politiques linguistiques d'immigration et didactique du français. Regards croisés sur la France, la Belgique, la Suisse et le Québec*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, 311 pages, ISBN : 978-2-37906-061-8

par **Lou BOUHAMIDI**

École Normale Supérieure de Lyon, laboratoire ICAR UMR 5191

« Insertion », « intégration », « assimilation », « inclusion », « adaptation »… : face à la multiplicité des termes employés pour caractériser la gestion politique de l'immigration, C. Pradeau propose d'en discerner les soubassements idéologiques. Elle livre avec brio une synthèse efficace sur l'émergence de la maitrise de la langue comme condition d'intégration des personnes migrantes. Issu de sa thèse récompensée par le Prix des Presses Sorbonne Nouvelle (Pradeau, 2018), l'ouvrage mobilise une approche pluridisciplinaire faisant intervenir à la fois une étude des politiques linguistiques d'immigration et la didactique des langues, à la lumière de la sociologie, des sciences politiques, du droit public et de l'histoire. Mais l'approche est surtout politologique : il s'agit de « déceler les "traces" des interventions sur les langues dans les discours institutionnels portant sur l'immigration et l'intégration afin de révéler les idéologies linguistiques et politiques véhiculées » (p. 26). Dans cet objectif, elle examine les aménagements linguistiques mis en place sur quatre territoires : la France, la Belgique, la Suisse et le Québec. Résolument comparative, cette perspective a le mérite de décentrer les débats autour de la langue et de l'immigration. Si ce travail est né de l'expérience personnelle de la chercheuse dans l'enseignement du FLE à l'étranger, c'est avant tout sur une analyse minutieuse des textes législatifs et des dispositifs d'évaluation qu'elle se fonde.

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties. La première porte sur l'argumentaire, la planification et les présupposés idéologiques qui sous-tendent les politiques linguistiques d'immigration dans les quatre contextes étudiés. La seconde envisage l'application de ces orientations politiques sous l'angle des aménagements linguistiques à destination des personnes immigrées. L'organisation du propos est menée de façon transversale aux quatre situations étudiées, permettant une vue d'ensemble profitable à l'analyse, même s'il arrive que leur présentation successive rende parfois la lecture linéaire un peu compliquée.

Le premier chapitre pose le cadre de l'étude et le justifie à l'aune des contextes étudiés. C. Pradeau y retrace l'émergence des termes se rapportant aux politiques linguistiques. Prises dans une acception restreinte, ces dernières font référence à des décisions majeures, quand la « planification » réfère plutôt à des modalités de réalisation et « l'aménagement » à leur mise en œuvre concrète (Chaudenson, 1996). À ce titre, les politiques linguistiques d'immigration

sont définies comme la promotion de la connaissance de la ou des langues nationales auprès des ressortissants étrangers.

Dans un deuxième temps, C. Pradeau dresse le panorama historique des idéologies linguistiques en jeu dans la construction et l'institutionnalisation de la francophonie, préférant les termes de « politique linguistique d'immigration » à ceux de « politiques linguistiques d'intégration » dans la mesure où l'intégration n'est pas toujours une réalité. Afin, donc, de comprendre comment et pourquoi les politiques d'intégration sont apparues en France, en Suisse, en Belgique et au Québec, la chercheuse élabore une typologie et une évaluation politologique de celles-ci. Une étude détaillée de documents législatifs lui permet de mettre au jour une globale intensification des prérequis langagiers dans la législation pour le droit au séjour et l'obtention de la nationalité, ainsi qu'un accroissement de l'offre de formation linguistique et civique depuis les années 1970. Dans les quatre contextes traités, la langue est présentée comme l'un des fondements de l'identité nationale. À cet égard, l'autrice constate une certaine homogénéisation des politiques d'intégration à l'échelle européenne.

Mais de quoi parle-t-on exactement lorsqu'on évoque « l'intégration » des populations immigrées ? Le troisième chapitre de ce volet s'attache à repérer la définition qu'en donnent les discours politiques et institutionnels ainsi qu'à clarifier l'emploi des termes qui gravitent autour. Prenant pour référence épistémologique les travaux de Louis-Jean Calvet portant sur les idéologies linguistiques (Calvet, 2002), le raisonnement dégage les arguments avancés pour justifier la planification linguistique et tente de déterminer leur valeur performative à travers les représentations de la langue qu'ils véhiculent. Par exemple, il est intéressant de remarquer que si les quatre contextes considérés préfèrent le terme d'intégration au détriment de celui d'assimilation (notamment) et l'indexent à la maitrise du français, tous ne lui accordent pas les mêmes sèmes. En France, l'intégration est pensée comme catégorie juridique, indissociable du pacte républicain. En Belgique elle est présentée comme un concept, entre adhésion et assimilation, dont le sens diverge entre communautés francophone et néerlandophone. La Suisse, quant à elle, a établi des modèles d'intégration cantonaux : l'adoption officielle du terme est plus récente (2002) et implique le respect des valeurs dites suisses sans obligation d'adhésion. Le cas du Québec est particulier dans la mesure où l'intégration relève d'une politique affirmée de francisation qui s'inscrit dans le contexte interculturel canadien. L'intégration y correspondrait alors davantage à une phase de transition vers l'inclusion. C. Pradeau en conclut qu'il s'agit d'un ou de processus conjoints dans la durée, faisant de l'intégration un concept-horizon (Schnapper, 2009 : 22 citant Levi-Strauss, 1977 : 332) plus qu'un objectif à réaliser concrètement.

La deuxième grande partie de l'ouvrage, consacrée aux « aménagements, législations et évaluations » corollaires des politiques linguistiques d'immigration, débute par un recensement de la législation établissant la maitrise de la langue comme condition juridique et symbolique de l'intégration (chapitre 4). En quoi cette maitrise constitue-t-elle un critère de choix pour évaluer les candidats à la nationalité ? La chercheuse y répond par un argument fort : la connaissance de la langue facilite l'objectivation – et la légitimation – du processus de sélection. Elle en vient alors à questionner la visée de ces derniers. En France, les procédés d'évaluation restent relativement opaques et la grille d'évaluation utilisée ne suit que rarement la hiérarchie des compétences proposée par le CECRL[1]. De manière générale, l'autrice montre que le choix des niveaux-seuils en langue reflètent des positionnements politiques et idéologiques qui répondent davantage à une logique de tri qu'à des besoins et des objectifs linguistiques réalistes.

[1] Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

La sous-section qui suit, intitulée « les évaluations linguistiques pour l'accès à la nationalité française, belge et suisse », semble la plus éclairante en ce qu'elle est bâtie sur un recueil de données empiriques permettant de mieux cerner les enjeux concrets qui entourent l'évaluation. L'étude de tests collectés dans des organismes de formation ainsi que des entretiens menés avec les responsables de ces tests ont permis à la chercheuse de répertorier les attentes linguistiques à l'égard des populations immigrées (qui se situent entre les niveaux A2 et B1 selon les situations et les pays étudiés). Surtout, elle pose les questions suivantes : le barème et le contenu des connaissances doit-il être le même pour les adultes migrants que pour les locuteurs de français apprenant une langue étrangère, *a fortiori* en milieu scolaire ? La réussite aux tests de langue formels est-elle réellement nécessaire à l'exercice de la citoyenneté ? Quels aspects de la langue évaluer ? Les tests n'y répondent pas toujours uniformément. Ils peuvent se présenter en deux temps : le premier consiste en une épreuve écrite matérialisée par des questionnaires, et le deuxième par un court échange oral avec l'examinateur. Or, tous les organismes ne proposent pas ces deux types d'évaluation ; leur usage partiel interroge. En effet, ces supports nécessitent des compétences littéraciées, mobilisent des compétences langagières issues de la vie quotidienne et des connaissances socio-culturelles, au risque parfois de confondre évaluation linguistique et candidature à un titre de séjour. Ainsi, ils apparaissent comme les produits d'idéologies amalgamant le respect des normes sociolinguistiques et l'intégration ; la citoyenneté et la nationalité. C. Pradeau suggère des améliorations possibles de ces tests à partir de travaux existants, comme l'adaptation du niveau de langue requis aux capacités des apprenants, la valorisation du progrès au détriment du niveau en soi, l'intégration d'une dimension multilingue aux exercices.

Elle revient ensuite sur l'historique des différents contrats d'intégration depuis 1960 dans les quatre contextes étudiés. La diversification globale des parcours d'intégration, faisant de ceux-ci les composantes d'un véritable marché, est corrélative d'un processus d'européanisation des politiques d'intégration. Ces contrats sont conçus pour être à la fois contraignants – leur non-suivi pouvant justifier le non-renouvellement d'un titre de séjour – et néanmoins indispensables à l'obtention de ces mêmes titres de séjour. La place accordée à la langue s'explique, d'après G. Noiriel (2007 : 98), par le fait qu'elle représente un argument double justifiant à la fois le tri des populations qui émigrent, mais aussi les efforts mis en œuvre par les gouvernements en faveur de l'intégration.

Ces dispositifs répondent à une politique du chiffre dès lors que l'investissement de moyens dans les politiques publiques d'intégration engage des résultats ; en l'occurrence, l'intégration pour le moins linguistique des personnes immigrées. L'évaluation de ces politiques linguistiques est assurée par des monitorings nationaux ou internationaux auxquels les États font appel. Toutefois, il apparait complexe de mesurer avec exactitude l'impact du facteur de la langue sur l'intégration effective des personnes concernées. Comme le constate C. Pradeau, ces instances s'attachent plutôt à évaluer les compétences des populations immigrées par rapport à celles qui ne le sont pas. La responsabilité de la société d'accueil n'est, de fait, pas considérée dans le processus d'intégration.

Cela amène alors la chercheuse à se pencher plus avant sur les pratiques d'enseignement du français aux migrants. C'est dans un dernier chapitre qu'elle aborde le pan didactique de son travail. On regrette que cet aspect n'occupe pas une place plus importante dans l'ouvrage, étant donné qu'il est annoncé dans le titre et qu'il représente la part la plus empirique de cette recherche. L'autrice entame d'ailleurs cette dernière section par la mention de son expérience personnelle, relativement peu développée alors qu'elle a constitué un terrain par anticipation éminemment précieux pour le sujet traité et qui, à notre avis, aurait mérité un bilan plus approfondi.

Dans les quatre territoires étudiés, c'est au cours des années 2000 que se met en place une véritable didactique de l'intégration, par le biais de trois stratégies : les cours de langue,

l'accréditation d'organismes en charge de ces cours, et l'uniformisation des grilles de niveau suscitée par l'obligation de résultat. Corollaire de ces directions, la didactique des langues amorce un processus d'hyperspécialisation et de disciplinarisation. À cette étape, C. Pradeau entend soumettre une « contribution à la définition d'une expertise légitime » (p.241) en didactique des langues. Pour ce faire, elle s'appuie sur des documents de cadrage institutionnels et sur des contenus didactiques ayant pour but d'harmoniser les savoirs à enseigner et la professionnalisation des pratiques enseignantes. La disciplinarisation de la didactique des langues oscille entre le modèle du Français Langue Seconde (qui tend à la valorisation du multilinguisme) et celui du Français Langue d'Intégration (orienté vers l'assimilation monolinguistique). C'est ce que montrent les documents pédagogiques compulsés : l'objectif des exercices hésite entre contextualisation et universalisme. La spécificité de la didactique du français aux migrants résiderait donc non seulement dans le public visé, mais encore dans l'enjeu pragmatique relatif à la « langue d'intégration ». L'intégration correspond à un processus complexe irréductible à la maitrise d'une langue. La polyvalence constitue à cet égard une compétence indispensable aux formateurs, au même titre que la maitrise de la langue qu'ils enseignent.

La question de la formation des enseignants repose en fait sur les processus de légitimation du champ de la didactique, qui contribuent à sa disciplinarisation. Ceux-ci passent d'abord par la création de labels et d'agréments : FLI en France, ILI en Belgique, fide en Suisse. Toutefois, cette homologation marginalise les associations qui n'ont pas pu y prétendre. Ensuite, la qualification des enseignants de langue est un autre facteur de légitimation du champ (entre autres, par la mise en place de masters spécialisants). Mais la didactique du français aux migrants ne parvient pas véritablement à s'autonomiser car elle reste tributaire des orientations politiques dont elle dépend. C. Pradeau termine par une mise en garde contre le risque de récupération de la didactique du français aux migrants pour légitimer des orientations politiques.

Politiques linguistiques d'immigration et didactique du français présente une analyse rigoureuse, très bien documentée. De nombreux tableaux synthétiques, utiles et clairs sont appréciables conformément à la visée comparatiste annoncée. Le recensement laborieux de documents institutionnels contribue remarquablement à la compréhension de la construction de l'immigration comme « problème » depuis les années 1970. L'approche politologique dont témoigne l'ouvrage demeure peu représentée sur les thématiques abordées et pourtant plus que nécessaire pour comprendre le lien idéologique qu'elle révèle entre l'apprentissage du français, son enseignement, et les politiques migratoires. L'ambition était notable ; le défi est relevé. On aurait aimé que l'autrice ait davantage tiré parti de son expérience personnelle de l'enseignement du FLE à Paris et en Inde. Le recueil du point de vue d'acteurs en présence, par le biais d'entretiens avec des personnes migrantes, enseignantes ou décisionnaires par exemple, aurait pu occuper une place plus importante pour compléter l'étude des politiques linguistiques. En outre, un éclairage personnel des contraintes effectives aurait permis au lecteur de se représenter plus concrètement les pratiques d'enseignement du FLE : entre autres, la manière dont sont appliquées les politiques linguistiques et dont se cristallisent les discours idéologiques qui y sont sous-jacents ; ou encore la façon dont est gérée en contexte et par les enseignants la transversalité des compétences qui sont exigées d'eux. Cette réserve mise à part, cet ouvrage intéressera qui étudie les politiques publiques européennes ou plus généralement les migrations, de même que les didacticiens des langues.

Bibliographie

CALVET Louis-Jean, 2002, *Le Marché aux langues, les effets linguistiques de la mondialisation,* Plon, Villeneuve d'Ascq.

CHAUDENSON Robert, 1996, « Politique et aménagement linguistiques », *Les Politiques linguistiques, mythes et réalités,* dans Caroline Julliard et Jean-Louis Calvet (dir.), Montréal, FMA, AUPELF-UREF, Beyrouth, p. 115-126.

NOIRIEL Gérard, 2007, *À qui sert « l'identité nationale »,* Agone, Marseille.

PRADEAU Coraline, 2018, *Politiques linguistiques d'immigration et didactique du français. Regards croisés sur la France, la Belgique, la Suisse et le Québec*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris.

SCHNAPPER Dominique, 2009, « Penser l'intégration », *Langue(s) et immigration(s) : société, école, travail,* dans James Archibald et Stéphanie Galligani (dir.), L'Harmattan, Paris, p. 19-31.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis (University of Oxford), Salih Akin (Université de Rouen Normandie), Sophie Babault (Université de Lille), Aude Bretegnier (Université du Mans), Véronique Castellotti (Université de Tours), Régine Delamotte-Legrand (Université de Rouen Normandie), Alexandre Duchêne (Université de Fribourg), Valentin Feussi (Université d'Angers), Robert Fournier (Carleton University, Ottawa), Stéphanie Galligani (Université Grenoble Alpes), Mederic Gasquet-Cyrus (Université Aix-Marseille), Emmanuelle Huver (Université de Tours), Abou Bakri Kebe (Université Gaston Berger, Saint Louis, Sénégal), Normand Labrie (Université de Toronto), Foued Laroussi (Normandie Université), Benoit Leblanc (Université du Québec à Trois-Rivières), Mylène Lebon-Eyquem (Université de la Réunion), Fabienne Leconte (Université de Rouen Normandie), Gudrun Ledegen (Université de Rennes), Véronique Miguel Addisu (Unversité de Rouen Normandie), Danièle Moore (Simon Fraser University, Vancouver), Clara Mortamet (Université de Saint-Etienne), Alioune Ndao (Université Cheik Anta Diop, Dakar), Isabelle Pierozak (Université de Tours), Cécile Van den Avenne (EHESS).

Rédactrice en chef : Clara Mortamet.

Directrice de publication : Fabienne Leconte.

Comité scientifique : Michelle Auzanneau (Université de Paris), Margaret Bento (Université de Paris), Jacqueline Billiez (Université Grenoble Alpes), Philippe Blanchet (Université de Rennes), Jean-Michel Eloy (Université d'Amiens), Françoise Gadet (Université Paris Nanterre), Monica Heller (Université de Moncton), Caroline Juillard (Université de Paris), Jean-Marie Klinkenberg (Université de Liège), Marinette Matthey (Université Grenoble Alpes), Marie-Louise Moreau (Université de Mons-Hainault), Robert Nicolaï (Université Côte d'Azur), Didier de Robillard (Université de Tours), Valérie Spaëth (Université Sorbonne Nouvelle), Claude Truchot (Université de Strasbourg), Daniel Véronique (Aix-Marseille Université).

Comité de lecture pour ce numéro : Michèle Auzanneau, Marie-Madeleine Bertucci, Annette Boudreau, Henri Boyer, Claudine Brohy, Véronique Castellotti, Jean-Pierre Cuq, Régine Delamotte, Ksenija Djordjevic Leonard, Jean-Michel Eloy, Jurgen Erfurt, Valentin Feussi, Phillippe Hambye, Sylvia Haydée, Abou Bakry Kébé, Jean-Marie Klinkenberg, Christian Lagarde, Véronique Laurens, Erwan Le Pipec, Gudrun Ledegen, Françoise Lorcerie, Abdelouahed Mabrour, Marinette Matthey, Bruno Maurer, Véronique Miguel-Addisu, Catherine Miller, Claudine Moïse, Danièle Moore, Didier de Robillard, Isabelle Rigoni, Valérie Spaëth, Maude Vadot, Cécile Van den Avenne.

https://journals.openedition.org/glottopol/

ISSN : 1769-7425